

début 2022 (cf. point 4 de l'ordre du jour) avec toutes les communes qui utilisent cette prestation. Les commissaires en seront informés.

- La commission n'a pas, à ce jour, fait de propositions budgétaires pour 2022.
- Les honoraires d'accompagnement ont déjà été entérinés pour 2021 ; la commission devra se déterminer sur la poursuite de cet accompagnement (cf. point 4).
- Le four à pain a été payé en 2020. La gestion sera évoquée au point 5 ; il n'y aura pas de montant spécifique à mettre au budget 2022 pour le fonctionnement du four à pain. Comme stipulé dans la convention, l'assurance est prise en charge par la commune dans le cadre de sa RC. Les éventuelles sommes allouées à l'association figurent dans le budget de la CSMAC.
- La commission débat brièvement sur le montant à allouer à la communication sur le tri. Il s'agit de frais d'accompagnement pour les différentes activités que la commission souhaite mettre en place dans le cadre du projet de sensibilisation au tri des déchets. Un montant avait été prévu en 2021 pour l'accompagnement par COSEDEC. La commission avait aussi évoqué la mise en place d'une journée de sensibilisation à la problématique du tri. Et lors de la discussion du 24.8.2021 avec les enseignants, la mise en place d'un vide-greniers avait été évoquée (financement d'activités dans ce cadre). Aucun montant n'a été attribué à une entreprise, quelle qu'elle soit, sur le budget 2022.
- L'idée d'un vide-greniers émane du corps enseignant, en lien avec l'APEC. La CAEDD ne souhaitait pas se positionner de manière particulière, si ce n'est au travers d'une communication communale (tous-ménages).
- De nombreuses communes proposent des poubelles qui intègrent le tri sélectif (papier, aluminium, PET, incinérables). Ces poubelles, dont le prix exact n'est pas connu, sont relativement coûteuses, aussi il paraîtrait nécessaire, avant toute décision, de sonder les communes qui ont déjà instauré ce tri sélectif. La CAEDD peut décider de la politique de tri, dans la commune, en demandant à ce que celles-ci soient remplacées, lorsque c'est nécessaire, par un modèle de tri sélectif. Une discussion avait eu lieu, à l'époque, et la commission avait refusé pour des questions d'esthétique et de tri insuffisant. Elle avait opté pour le modèle en inox que l'on trouve dans toute la commune. La commission s'était aussi penchée sur l'idée d'installer une caninette à côté de chaque poubelle inox.
- Le budget du compte 7790.00.31320.30 s'élevait, en 2021, à CHF 15'000.- (information recyclage et zéro déchet : CHF 5'000 ; étude protection environnement : CHF 10'000.- (relative à la mise en place du PDCom), non réalisée). Pour 2022, il conviendrait de tenir compte d'un montant de CHF 10'000.- à CHF 15'000.- pour la partie « tri des déchets » (suite du travail réalisé en 2021) tout en reconduisant le montant de CHF 10'000.- pour l'étude protection environnement (afin de déterminer la mise en place concrète d'un certain nombre d'actions pour assurer la qualité de l'air, du sol et de l'eau à Corsier).
- Le PDCom devrait en principe être approuvé d'ici la fin de l'année. Il serait dommage de se fermer des portes, alors que la commune est à bout touchant avec son PDCom et qu'elle a déjà réalisé un travail dans le cadre de la campagne de sensibilisation au tri des déchets, deux projets d'envergure.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la CAEDD refuse de porter le budget « information recyclage et zéro déchet » de CHF 5'000.- (2021) à CHF 15'000.- (2022).

- Le budget ne comprend pas l'organisation d'une journée de sensibilisation au tri ou d'une journée zéro déchet. Mais la commission pourra toujours demander un devis complémentaire en temps voulu, ce qui lui permettrait d'avoir au départ un budget raisonnable. Et si les comptes étaient meilleurs qu'annoncés, la CAEDD pourrait proposer

un budget complémentaire en cours d'année.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose un vote de principe.

À la majorité des personnes présentes (5 oui et 1 abstention), la CAEDD décide de porter le budget « information recyclage et zéro déchet » de CHF 5'000.- (2021) à CHF 10'000.- (2022).

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose un vote de principe.

À l'unanimité des personnes présentes (6 oui), la CAEDD décide de conserver la ligne sur le budget « étude protection environnement » de CHF 10'000.- pour 2022.

4. Campagne Tri des déchets – statuts et prochaines étapes

Suite à la réunion du 3.6.2021, les enseignantes ont présenté à deux commissaires, le 24.8.2021, les différents points qu'elles souhaitent aborder en cours d'année, sachant qu'elles pensaient utiliser la main pour symboliser les 5 R (réduire, réfléchir, recycler, réutiliser et réparer). Elles souhaitent, avec l'APEC, calquer la charte graphique pour un certain nombre de leurs activités (vide-greniers, collecte de matériel d'enfants, etc.).

Une enseignante apportera mercredi le travail qui a déjà été fait au sein de l'école afin de soutenir le travail sur la charte graphique. L'idée était de travailler avec COSEDEC qui propose, dans le cadre du travail des enseignants, un certain nombre d'outils et d'ateliers. Les commissaires ont reçu un compte rendu de cette réunion.

Il ressort de la discussion qui s'ensuit qu'il est fantastique pour la commune d'avoir des enseignants engagés, motivés, enthousiastes, et de les accompagner dans leurs souhaits, car ce n'est normalement pas leur rôle. Les enseignantes ont travaillé tout l'été sur leur projet et se sont vraiment investies. Et leur collaboration avec l'APEC est excellente. L'idée est que la commune soit un facilitateur pour réaliser tout ça.

Les enseignantes ont écrit le 25.8.2021 à la commune, car elles souhaiteraient avoir un contact avec la voirie en proposant plusieurs actions : visite de la déchetterie, présentation des différentes machines/véhicules pour l'entretien, ramassage avec les pinces à déchets dans la cour de l'école, accès au chariot de tri des manifestations afin de permettre aux élèves de trier leurs déchets pendant la récréation. Elles n'ont pas reçu de réponse à ce jour. M. F. Jaccard se renseignera.

5. Four à pain – statuts et prochaines étapes

Les statuts ont été revus ; deux points doivent encore être finalisés. Il ne manque plus qu'à fixer la date de l'assemblée générale et à désigner un comité afin de constituer l'association. Un appel est donc lancé, auprès des commissaires et de leurs connaissances, à rejoindre le comité.

La CSMAC a souhaité, lors de sa dernière séance, plus d'informations sur ce projet. Le Président pourrait-il venir présenter à la CSMAC les statuts et l'association ?

Le Président, qui répond volontiers à l'invitation de la CSMAC, rappelle qu'il faudra former des personnes au maniement du pain (fournier). Des contacts ont déjà été pris, par exemple avec les membres du four à pain de Thônex, et ceux de Presinge.

Un travail énorme a été fait sur les plans administratif et juridique pour mettre en route ce four à pain, et M. Ch. Lassauce y a fortement contribué. Pour que ce projet devienne réalité, il faudra désormais des gens autour.

L'installation est mobile, mais relativement fragile (et est homologuée à 2,5 tonnes) ; elle devrait rester sur le territoire communal. Le choix s'est porté sur une installation mobile pour

deux raisons : aucune demande d'autorisation n'est nécessaire et la remorque pourra suivre les différentes fêtes communales (fête de la courge, promotions, etc.).

Le four à pain sera géré par une association qui sera, pour les manifestations communales, chapeauté par la CSAMC.

6. Propositions individuelles et divers

Des remarques d'habitants à propos de certaines incivilités autour du compacteur à cartons lui étant relayées en séance, M. F. Jaccard rappelle que les habitants doivent se plaindre directement à la Mairie. Le badge a été introduit pour des raisons de sécurité, car il y a eu une époque où les enfants se glissaient dans les containers enterrés pour y lire les livres, avec tous les dangers que cela impliquait. Toutes les têtes ont été remplacées.

Si quelqu'un jette un carton sans utiliser le badge, le suivant croit que la benne est pleine ; or celle-ci est vidée toutes les semaines. La Mairie a comme politique d'avertir les auteurs d'incivilités puis, en cas de récidive, d'amender.

Toute incivilité constatée doit être aussitôt communiquée à la Mairie sur :

info@corsier.ch

afin que celle-ci puisse prendre les mesures adéquates.

Une réflexion est en cours à propos de ces badges et des incivilités, mais la solution idéale n'a pas encore été trouvée.

Sur une question à propos du tri des déchets de cuisine, M. F. Jaccard indique qu'une étude est en cours pour l'emplacement de containers et la distribution de P'tites Poubelles vertes. Il y a un container pour les déchets de cuisine à Prés-Grange.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h11.

Rapport : E. Maia